

Retrait de l'âge pivot, c'est du pipeau !

Mensonges d'Etat !

Il en est du retrait de l'âge pivot comme de l'universalité du régime, tout est mensonge d'Etat.

Le gouvernement joue en effet sur les mots entre "âge pivot" et "âge d'équilibre", ajoutant à la confusion générale !

Le projet de loi fait disparaître tous les repères des régimes actuels : plus de trimestres, plus de référence aux revenus perçus pour les 50 % des 25 meilleures années de la Sécurité sociale ou les 75 % du dernier indice du traitement des fonctionnaires. A la place, les grands équilibres avec la colonne vertébrale du futur système, l'âge d'équilibre.

Le gouvernement obligé de confirmer !

Après l'annonce d'un retrait (provisoire) de l'âge pivot à 64 ans, les responsables du gouvernement ont dû être un plus précis. Agnès Buzin : « On préconisait de mettre en place un âge pivot à partir de 2022, c'est cette mesure de transition que nous avons retirée » et de conclure, « l'âge d'équilibre est maintenu dans le projet final » ! Cet âge pivot qui devait progresser de 4 mois par an pour atteindre 64 ans en 2027 a pour seul objectif d'annuler le déficit des caisses de retraites. Il n'y a donc aucun recul sur l'âge d'équilibre !

Un déficit artificiel et une règle d'or !

Mais les syndicats devront trouver d'autres solutions. A défaut, l'âge pivot ressortira du placard ! Mais la cogestion a des limites : pas question de toucher aux cotisations car c'est « mettre en péril l'économie », encore un mensonge !

Le déficit annoncé pour 2025 est de la seule responsabilité de l'Etat par une baisse organisée des recettes, et non à cause des dépenses ! Entre autres, la non compensation à la Sécurité sociale d'exonérations de cotisations sociales, le gel du point d'indice, la baisse de l'emploi public...

Le 24 janvier, le Conseil des ministres présentera deux lois : la loi organisant le futur régime et une autre à caractère constitutionnel, le premier article de celle-ci prévoit une obligation d'équilibre sur 5 ans. Recettes et dépenses (et si nécessaire, les mesures d'adaptation) seront votées lors de l'examen de la loi de financement de la Sécurité sociale.

Une rigueur encore plus sévère que celle imposée à l'Etat, astreint (en théorie) à un déficit de 3 % par Bruxelles.

Le gouvernement a beau évoqué la création d'une caisse de retraite universelle à laquelle participeront les syndicats, en réalité c'est bien Bercy qui fera la loi !

RETRAITES: "L'ÂGE PIVOT" EST RETIRÉ, MAIS "L'ÂGE D'ÉQUILIBRE" EST MAINTENU...



« Il faut absolument une mesure d'âge, car nous vivons de plus en plus vieux et en bonne santé » déclare le responsable du Medef...

en tout cas, le temps passé à la retraite est à la baisse !

On vit plus longtemps, et en plus en bonne santé. Cela serait si vrai que le gouvernement maintient la doctrine (loi de 2003) partageant l'accroissement de l'espérance de vie à raison de deux tiers pour le travail, le dernier accordé à la retraite.

De manière intuitive, on se dit quand même que prendre sa retraite à 60 ou à 65 ans, ce n'est pas la même chose, surtout quand le travail est pénible.

Mais de manière moins intuitive et plus scientifique, on peut dire que cette ritournelle est derrière nous car les temps ont changé ! Déjà, les chiffres utilisés ne sont que des moyennes. Or, en matière d'espérance de vie, l'écart est de 7,5 ans pour les hommes et 5,5 pour les femmes aux deux extrémités de l'échelle sociale.

La violence des "réformes" (passage de 60 à 62 ans en 5 ans et de 40 à 43 ans de cotisation en 25 ans) a fait reculer l'âge effectif de la retraite plus vite que l'augmentation de l'espérance de vie. Ainsi, l'espérance de vie à la retraite a baissé d'environ un an entre la génération 1950 et 1960.

L'âge pivot étant déjà programmé à 64, puis à 65 et 66 ans, c'est cette référence de "durée de vie à la retraite" qu'il faudra dorénavant utiliser. Comme nous avons commencé à parler d'espérance de vie en bonne santé face aux bonimenteurs libéraux qui nous vendaient l'adage "on vit plus longtemps".

Comme le coût du travail : des évidences qui sont autant d'escroqueries !

23 Janvier : "Retraites" aux flambeaux

24 Janvier : Grève et manifestation



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris
tel 01 44 62 12 00 — fax 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org

Janvier 2020



Mensonges d'Etat, intoxications patronales !

Le Conseil d'orientation des retraites a posé l'alternative suivante pour financer les retraites jusqu'en 2060, soit : reculer l'âge de départ à la retraite de 7 ans, baisser les pensions de 31 % ou alors augmenter les cotisations de 8,7 % pendant 40 ans.

Sur 40 ans, ces 8,7 % représentent une augmentation d'environ 0,2 % par an : soit 1 % tous les cinq ans !

Mais il y a aucune raison d'en rester à un tel scénario qui intègre baisse des retraites, augmentation de la durée de cotisation et recul de l'âge de la retraite.

Et en titrant récemment « CAC40 : versements records aux actionnaires en 2019 », le journal *Les Echos* rappelle au bon moment comment les actionnaires s'enrichissent sur le dos (et avec le travail) des salarié-es.

N'en déplaise au Medef, taxer ces dividendes ne nuit en rien à la compétitivité des entreprises et n'augmente pas le "coût du travail" : ceux-ci vont dans les poches des actionnaires après paiement des salaires, des impôts, et autres investissements...

Il est d'ailleurs démontré que ces versements sont généralement en hausse, même en cas de baisse des bénéfices, au détriment des investissements.

On pourrait malgré tout nous opposer que certains de ces actionnaires réinvestissent leur magot. Mais, à cet instant, la question ne se pose même pas : 99 % des transactions boursières ne sont que des échanges de titres d'occasion qui ne rapportent donc aucun argent frais aux entreprises. Ce chiffre a été confirmé lorsque l'ISF a été supprimé, soi-disant pour favoriser l'investissement. Une belle blague...

Une "taxation retraite" sur les dividendes à 30 % (taux global moyen de cotisation vieillesse) rapporterait 30 milliards par an. Près de 10 % des recettes des régimes de retraite (325 milliards d'euros).

Mais comme nous parlons d'un enjeu de société, il n'y a aucune raison de laisser perdurer l'inégalité salariale entre les hommes et les femmes. Dans ce domaine, l'enjeu est colossal : pas moins de 12 milliards de recettes supplémentaires à attendre de cotisations supplémentaires. Il y aurait moyen, dans les branches et tout de suite, de mettre en place une majoration des cotisations en fonction des écarts salariaux hommes/femmes à travail égal. Ce qui permettrait d'améliorer les retraites des femmes sans attendre l'égalité salariale.

Enfin, revenir à la retraite à 60 ans permettrait de libérer plus de deux millions d'emplois, au profit des jeunes bien sûr. Et aussi à améliorer les comptes de l'assurance chômage - avec la quasi-suppression du chômage -, et de l'assurance maladie : un arrêt-maladie dure en moyenne 33 jours mais 76 jours pour les plus de 60 ans !

Les retraites, une question globale !

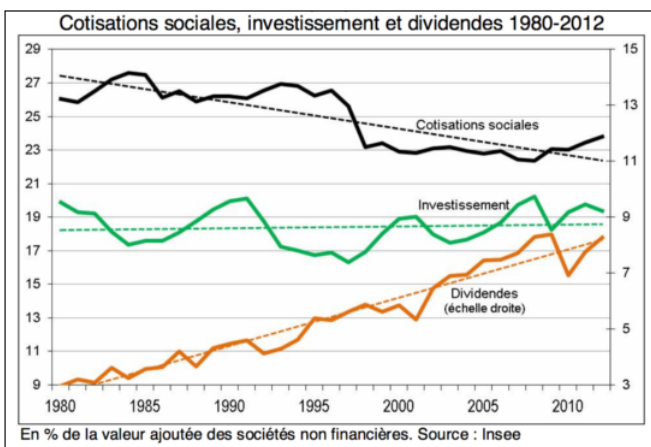
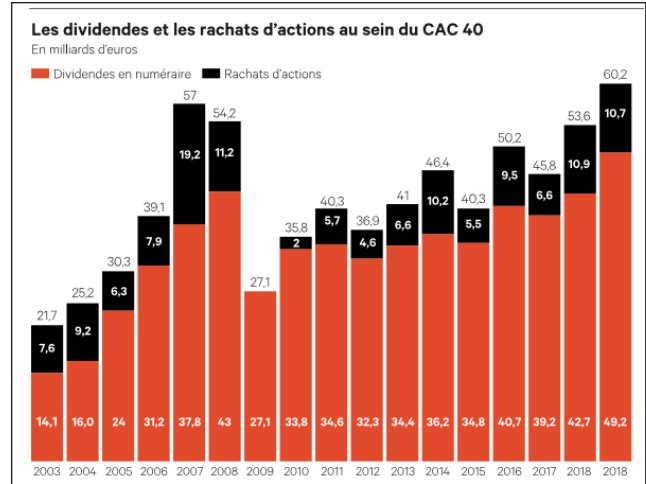
On le voit, l'enjeu des retraites doit se penser de manière globale ; les quelques pistes développées ici proposent un autre partage des richesses, un autre sens à la vie.

Et prendre sa retraite à 60 ans avec un taux de remplacement à 75 % après 37 années de travail ne coulera pas l'économie !

Les perroquets, ça répète n'importe quoi !

« Une augmentation de cotisations, c'est moins de pouvoir d'achat pour les salariés et plus de charges pour les patrons, ça tuerait l'économie ». Gérald Darmanin

« Nous n'irons pas négocier un cocktail de mesures alternatives qui comprendrait une dose, même infime, de hausse du coût du travail, car c'est un poison mortel pour l'économie ». Geoffroy Roux de Bézieux, n°1 du Medef



Selon la Banque de France, la part des actionnaires dans le revenu global est passée de 5,9 % en 1996 à 14,5 % en 2016. Cela signifie que la part des dividendes dans le profit des entreprises françaises a quasiment triplé en vingt ans.

Baisse des pensions : en 2018, Paris et Bruxelles l'ont écrit !

« Une harmonisation des règles de calcul contribuerait également à une meilleure maîtrise des dépenses publiques (...) **Un système des retraites plus simple et plus efficient générerait des économies plus importantes et contribuerait à atténuer les risques qui pèsent sur la soutenabilité.** ».

(extrait de l'agenda social adopté pour la France en mai 2018 par le Conseil européen des Chefs d'Etat et la Commission européenne)